

## DISPOSITIFS DE SOINS PRIMAIRES ET DE COORDINATION


### LE MÉDECIN TRAITANT EST LE PIVOT DE LA PRISE EN CHARGE ET INTERVIENT EN 1<sup>ÈRE</sup> INTENTION


	ACTEURS DE SOINS				ACTEURS DE COORDINATION	
	ESP	MSP	CDS	CPTS	DAC	SAS
	ÉQUIPE DE SOINS PRIMAIRES	MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE	CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT	COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ	DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION	SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS
<b>DÉFINITION</b>	Structures pluriprofessionnelles avec au moins un médecin généraliste et un professionnel paramédical pour améliorer les parcours de santé de leurs propres patients.	Structures pluriprofessionnelles constituées de professionnels libéraux : au moins deux médecins et un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute...).	Structures pluriprofessionnelles constituées de professionnels salariés : au moins deux médecins et au moins un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute...).	Structures regroupant des professionnels d'un même territoire qui s'organisent autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. <i>(Plusieurs MSP, CDS ou ESP peuvent faire partie d'une CPTS)</i>	Ces dispositifs sont en appui des professionnels de santé libéraux, sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans l'accompagnement des personnes en situation complexe.	Service de régulation téléphonique médicale, qui doit permettre à chacun en cas d'indisponibilité du médecin traitant, d'accéder (24h/24, 7j/7) à des soins urgents ou à des soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48h.
<b>PÉRIMÈTRE</b>	Sur la base d'un projet de santé partagé par tous les professionnels de santé. Couvrent des thématiques variées au choix de la structure (ex. : personnes vulnérables, soins palliatifs à domicile).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se distinguent des simples cabinets de groupe par l'existence d'un projet de santé partagé et mis en œuvre par les professionnels de façon coordonnée.</li> <li>Ils peuvent être mono, voire multisites.</li> </ul>	Couvrent les besoins identifiés. Proposent une offre de soins adaptée aux besoins de la population de leur territoire. Concourent à l'amélioration de la prise en charge des patients grâce à une meilleure coordination des acteurs de santé et de leurs actions. Améliorent et structurent les parcours de santé.	Les équipes pluridisciplinaires des DAC recherchent, pour les professionnels qui en ont besoin, les ressources et les aides les plus efficaces sur les territoires, au cas par cas, et facilitent leur accès.	La maille d'intervention du SAS est départementale. Elle pourra selon les organisations des territoires se situer à un niveau supra départemental.	
<b>QUELS SOINS / PRISES EN CHARGE ?</b>	Assurent des soins de 1 <sup>er</sup> recours ou des actions de prévention pour la patientèle.	Assurent des activités de soins sans hébergement de 1 <sup>er</sup> recours, voire de 2 <sup>nd</sup> recours (consultation avancée de spécialistes), mais participent aussi à des actions de santé publique, à la permanence des soins.	Assurent des soins de 1 <sup>er</sup> ou de 2 <sup>nd</sup> recours, des actes de prévention, des actions pour améliorer les parcours.	Il intervient dans la coordination de l'accompagnement des personnes en situation complexe, tout âges, toutes pathologies confondues.	Concerne les soins urgents et les soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48h.	
	PLUS D'INFOS	PLUS D'INFOS	PLUS D'INFOS	PLUS D'INFOS	PLUS D'INFOS	




#### OUTILS POUR ÉCHANGER ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

**Le nouveau carnet de santé numérique des patients**   
Avec l'accord du patient, les professionnels de santé peuvent consulter dans le DMP les documents ajoutés par les autres professionnels de l'équipe de soins ou les patients eux-mêmes. Les professionnels de santé utilisent leurs messageries MSSanté habituelles pour échanger avec leurs patients qui reçoivent les messages directement sur leur messagerie intégrée à Mon espace santé.

**Messagerie sécurisée de santé**   
Elle permet l'échange d'informations médicales entre professionnels de santé par e-mail, rapidement et en toute sécurité. Réservée aux professionnels de santé, elle améliore la coordination des soins.

**La télésanté**   
La santé à distance regroupe l'ensemble des activités (soin, consultation, etc..) exercées entre des professionnels de santé et leurs patients grâce aux technologies numériques.



**Services numériques de coordination**   
Ils sont déployés au travers du programme national e-parcours : dossier de coordination, messagerie instantanée de santé sécurisée, cercle de soins, plan personnalisé de coordination en santé (PPCS),...

**CLAUDE DE FLEXIBILITÉ**  
Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'évoluer. Il est recommandé de vérifier les éventuelles actualisations.  
Mise à jour du 25/09/2024.